 **Logo FFSS**

**Protocole de sécurité**

**pour les activités physiques pleine nature**

**supports d’un projet d’enseignement à l’école**

**Activité SAUVETAGE CÔTIER**

**Introduction**

Suite au Plan National de Formation qui s’est tenu à Vallon Pont d’Arc les 24 et 25.09.2015, à l’initiative des ministères de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l’agriculture, puis du séminaire du Pouzin des 21 et 22 mars 2017, et enfin suite à la publication des circulaires nationale (2017-075) et académique (du 12.06.2017) l’académie de Rennes souhaite porter à la connaissance de tou.te.s les enseignant.e.s d’EPS les recommandations pédagogiques incontournables à la préservation de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature.

Ces protocoles visent trois objectifs essentiels :

* garantir la sécurité des élèves
* accompagner les enseignant.e.s dans la compréhension de la notion de chaîne de contrôle
* éduquer au risque au sein de l’école : c’est une mission première de l’école et de l’EPS.

Ils ont été élaborés à partir des « Protocoles actifs de sécurité scolaire » conçus et publiés par l’Académie de Grenoble.

Ils présentent deux types d’informations :

* des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toute situation d’enseignement. Ces recommandations précisent des aspects réglementaires et explicitent les gestes professionnels liés à la sécurité.
* des éléments d’information complémentaire de nature pédagogique, technique ou didactique.

Ils sont présentés selon trois temps :

* avant l’arrivée des élèves
* pendant la présence des élèves
* après le départ des élèves ou quand il.elle.s sont aux vestiaires

Le présent document a été élaboré en concertation avec l’UNSS Bretagne et la Ligue de Bretagne de Sauvetage Sportif.

Il fera l’objet d’une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Protocole de Sécurité | | | | |
| Préambule | | | | |
|  | Recommandations Incontournables | | | Informations complémentaires |
| Education au risque et chaine de contrôle | L’éducation au risque suppose que les élèves puissent être confrontés à des situations présentant un risque dans des conditions de sécurité drastiques, contrôlées de façon permanente par l’enseignant.  Pour l’enseignant, le partage de l’attention et l’absence d’un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, induits par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de l’activité de déplacement, exigent de sa part d’être en permanence au sommet de la chaine de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaine de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.  **En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans l’activité SAUVETAGE CÔTIER, qui est tout sauf neutre, sur les plans émotionnel, personnel et sécuritaire.**  Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordées à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d’une construction explicitement progressive d’une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu’en aucun cas, l’élève ne peut se substituer à l’enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.  **Si l’activité a lieu en autonomie :** l’enseignant est seul responsable de l’activité et de la gestion du matériel, de l’organisation et de l’encadrement.  **Si l’activité a lieu en structure agréée par le Ministère des Sports** (structure affiliée à la FFSS), c’est la structure qui reste responsable de l’activité de ses encadrants.  **En cas de co-intervention avec un professionnel**, s’assurer du niveau de qualification du professionnel (moniteur diplômé d’Etat et carte professionnelle en cours de validité). L’enseignant demeure alors **seul et unique responsable** du groupe d’élèves, néanmoins en cas de co-intervention **toute prise de décision doit être partagée**.  De fait avant toute programmation de telle ou telle activité nautique **l’enseignant doit s’assurer d’avoir construit au préalable les compétences requises par cet enseignement**. . De même il doit a**voir pris connaissance du DSI** (Dispositif de Surveillance et d’Intervention) spécifique à chaque structure partenaire (Articles A 322-64 à A 322-70 du code du sport) si celui-ci existe. De même le **protocole de secours** devra avoir été préalablement fixé et éprouvé.  En tout état de cause, **ne pas hésiter à renoncer à la sortie prévue :** l'anticipation et la prise de décision (annulation / maintien de la séance) découlent de l’analyse des conditions de pratique. Cette analyse est partagée, le cas échéant, avec l’intervenant extérieur**.** | | | Le protocole de sécurité est intimement lié à des enjeux de formation en vue d’une pratique future individuelle sans risque hors d’un cadre sécurisé. L’enjeu majeur réside dans la construction, chez l’élève, des comportements inhérents à la notion de sécurité active pour sa pratique future d’adulte. De fait la compétence minimale à construire obligatoirement est : « Partir et revenir à bon port ». |
| Protocole de Sécurité **Sauvetage Côtier** | | | | | | |
| Avant la pratique | | | | | | |
|  | | | Recommandations Incontournables | Informations complémentaires | | |
| Pré-requis eleves | | | Tous les élèves doivent être titulaires de l’attestation scolaire du savoir nager (arrêté du 9 juillet 2015 paru au BO du 23.07.2015) ou du certificat d’aisance aquatique rappelé dans la circulaire 2017-127. | Il est par conséquent nécessaire d’identifier en amont les élèves n’ayant pas de justificatif. Pour ces élèves, le.la professeur.e d’EPS est habilité.e à faire passer le test du « savoir nager ». Il.elle choisira prioritairement celui de l’attestation scolaire du savoir nager qui se déroule exclusivement en piscine.  La mise en place d’un cycle d’enseignement de la natation avant le cycle d’activité nautique est à envisager.  Il est aussi nécessaire d’identifier le niveau de pratique préalable des élèves dans l’activité ainsi que tout cas particulier (phobie, stress, angoisse liés au milieu aquatique). ***Il convient d’être très vigilant quant à l’aisance en mer***: un élève ayant validé son savoir nager en piscine n’est en effet pas forcément autonome en mer. | | |
| Pré-requis enseignant.e | | | **Le Sauvetage Côtier relève au niveau juridique des activités de natation-baignade en plan d’eau ouvert ;** à ce titre il convient de s’assurer des conditions telles que définies dans la Circulaire (circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017) relative à l’enseignement de la natation.  **Conditions d’encadrement en conséquence** : En plus du professeur d’EPS en responsabilité avec sa classe, 1 personne qualifiée est obligatoirement présente en surveillance. (Référence des qualifications : code du sport, Art. D 322-11 (un titre de MNS ou BNSSA).  **Avoir informé le.la Chef.fe d’établissement** du projet d’enseignement en ayant précisé les dates, les lieux et les itinéraires.  **Informer le Maire (pratique dans la bande des 300 m)**  **S’assurer, la veille ou le matin même, des conditions météorologiques** (en particulier les BMS - Bulletins Météo Spéciaux) et s’assurer de la qualité des eaux et de la plage.  **Avoir effectué un repérage méticuleux du lieu de pratique** : connaissance de la topologie des lieux, prise d’information approfondie sur les risques spécifiques du lieu de pratique, (échange, site collaboratif, document type sur le lieu de pratique), connaissance des règles de pratiques locales, du fonctionnement de la structure partenaire éventuelle.  **Choisir et baliser la zone de pratique en fonction :**   * **Coefficients de marées, horaires** (courants, zones découvertes) : connaissance des heures de marées haute - basse, impact sur la topographie des lieux (distance bord de mer - centre nautique). * De la configuration du plan d’eau (visibilité, obstacles, hauteur d’eau, distance, courants, …). * Des conditions météos (orientation, force du vent, état du plan d’eau- houle, température, etc.). * Des zones interdites ou ayant des réglementations particulières. * De l’état de la plage * Du niveau de compétence des élèves. * De son propre niveau de compétence. | Le nombre d’élèves dans l’eau est dépendant de la surface du plan d’eau délimitée et de l’organisation pédagogique (nombre d’ateliers et nombre d’élèves par atelier), des conditions de mer et météorologiques.  Au-delà des 300 m (au moment considéré de la marée), prendre l’attache des Affaires maritimes.  **Pour la météo**, il est conseillé de consulter plusieurs sites (windguru, forecat, accuweather, météoconsult, par exemple, mais aussi et surtout Météo France, seul site à préciser les alertes en cas d’orage).  **Pour la qualité des eaux de baignade :**  [*http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html*](http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html)  La connaissance du site, l'expérience de la pratique d'encadrement sont autant de facteurs qui vont aider à la prise de décision.  **Risques spécifiques pouvant amener à modifier son lieu de pratique ou renoncer** :   * Vent de terre * Vague, shore break * Baïnes * Galets…   L’enseignant doit être **en mesure d’intervenir rapidement** pour assister et ramener un élève en difficulté. Il devra savoir maîtriser un système de remorquage, sur ou dans l’eau. | | |
| Pré-requis materiel | | | **- Vérifier l’état du matériel** avant le départ sur la plage.  **- Vérifier le sac de sécurité :** trousse de secours, téléphone étanche, numéros d’appel urgents.  **-** **Vérifier la couverture radio ou téléphonique** : s’assurer de la connexion permettant l’appel des numéros d’urgence.  - Des **balises** (flammes, bouées, plots ou autres repères) seront positionnées sur la plage afin de délimiter la zone de pratique. De même la zone de baignade est clairement identifiable. | Le bon état du **matériel** spécifique à la pratique du sauvetage côtier doit être vérifié avant toute utilisation avec les élèves : état des combinaisons, planches (rescue, nipper board…), bouées tubes, filin, bouées de balisage, palmes.  Gestion du **téléphone** : placer les numéros d’urgence dans la mémoire du téléphone de l'enseignant. Ce téléphone doit être à portée et protégé dans une pochette étanche. Numéros à mémoriser : 196 (secours en mer), 15 (urgence vitale), 18 (en cas d’accident sur le site, il convient de privilégier l’appel du 18, le maillage du littoral en termes de sécurité leur conférant une très grande rapidité d’intervention), 112, numéro de l’établissement, numéro du centre nautique ou du club. | | |
| Pendant la pratique | | | | | | |
|  | | | Recommandations Incontournables | Informations complémentaires | | |
| Équipement des élèves | | | Vérifier la **tenue des élèves** qui devra être adaptée :   * à la pratique : combinaison ajustée et adaptée, lycra, dossard de couleur fluo ou bonnet, permettant de repérer le groupe d’élèves aisément sur un plan d’eau qui peut comporter plusieurs groupes de pratiquants, chaussons lorsque le milieu le nécessite. * A la météo (hypothermie, insolation, déshydratation…) | La protection solaire peut être indispensable (crème, lunette, casquette…). | | |
| Équipement de l’enseignant.e | | | Il.elle doit revêtir un équipement adapté à la pratique  (combinaison) et doit être facilement identifiable par les élèves (par exemple : lycra d’une couleur particulière).  **Il.elle doit être équipé.e pour pouvoir intervenir rapidement :**  - sifflet  - trousse de secours  - liaison radio ou téléphonique  - bout de remorquage  - bouée tube, et/ou palmes. |  | | |
| Consignes de sécurite | | | **Mettre en place le zonage des activités** :  \* 2 bouées de balisage ancrées ou repères naturels ou matériels.  \* Fanions visibles sur la plage, ou repères naturels pris à terre  \* Nettoyage succinct du secteur de pratique.  **Construire un code de communication simple**, visuel et sonore, entre les encadrants d’une part, et entre l’encadrant à terre et les élèves en mer d’autre part.  **Entrée dans l’eau progressive** après autorisation de l’enseignant, et en présence du surveillant.  **Connaissance permanente de l’effectif** présent sur le plan d’eau ; tous les élèves doivent être en visibilité, **comptage** régulier.  Retours à terre fréquents qui permettent une **évaluation** de l’état de fatigue, de résistance thermique des élèves. Il convient également d’être très attentif aux signes de stress et de peur des élèves, de les reconnaître s’ils ne sont pas verbalisés, afin d’éviter de les confronter à des situations potentiellement traumatisantes pour eux. | **Tenir compte des évolutions et de l’instabilité des :**  - Des modifications météorologiques  - Des fonds sous-marins notamment sur les côtes sablonneuses.  - Des conditions de houle  - Des changements de marées.  - Des courants éventuels.  Il peut être nécessaire de réduire la zone de pratique afin de pouvoir contrôler visuellement le groupe. Les élèves doivent être formé.e.s à la conduite d’urgence : « que faire si je sors de la zone de pratique ?»  Faire apprendre le signe international de détresse.  **Conseils de mise en œuvre** : Définir une zone d'attente lors du départ ou du retour à terre, organiser des temps de regroupement réguliers au cours de la leçon, définir une logique de départ etderetour à la plage en fonction de l'orientation du vent, de l'état de la mer.  **Sensibiliser les élèves aux signes précurseurs d’hydrocution** : frissons, tremblements, claquements de dents, fatigue intense et brutale sans effort, vertiges, angoisse très vive sans motif, nausées, douleurs abdominales, bourdonnements dans les oreilles, crampe.  **En cas de co-enseignement**, le placement à privilégier est : un enseignant sur la **plage les pieds dans l’eau**, un autre en mer avec support à la limite « au large » du groupe en activité. | | |
| Passation de consignes | | | **Ces consignes doivent être expliquées et rappelées à chaque début de leçon, à terre, dans un endroit calme et à un emplacement fixe. C’est un préalable systématique à la mise en activité**.  Il convient de **s’assurer que tou.te.s les élèves entendent les mêmes consignes** dans un vocabulaire stabilisé (toujours utiliser les mêmes mots pour dénommer le matériel et les opérations à accomplir). Faire répéter ces règles par un.e ou plusieurs élèves pour s’assurer de leur compréhension.  - Énoncer très clairement **les règles de sécurité** (limites de la zone de pratique, ce qu'il y a à faire (et ne pas faire) en cas de dérive, règles de circulation, point de ralliement …).  - Clarifier la **communication** utilisée sur le plan d'eau (gestuelle et signaux sonores et/ou visuels pour préciser la zone de pratique et ses limites, la tâche à exécuter et la visibilité des bouées ou repères terrestres) mais surtout pour préciser les signaux de détresse et/ou de déclenchement d'un regroupement**.** | **Un code de communication** est à construire avec les élèves.  Les consignes de sécurité, le schéma du plan d'eau, des zones interdites, des repères... peuvent être énoncés en salle au calme et par écrit tout comme la codification de la communication (sonore et visuelle). Un simple rappel au bord de l'eau permet de faire le lien entre la théorie et l'observable.  L’observation du plan d’eau est à construire avec les élèves progressivement pour qu'elle devienne systématique. | | |
| Apres la pratique | | | | | | |
|  | | | Recommandations Incontournables | Informations complémentaires | | |
| Gestion du matériel et de l’environnement | | | **Si nécessaire : Signaler par écrit** au propriétaire du matériel et au gestionnaire du site tout élément d’information lié à la sécurité. (matériel abîmé, constat de dégradation d’un équipement, traces de pollution observées, etc.). | - Rincer et désinfecter les combinaisons, lycra, bonnets.  - Rincer le matériel.  - S’assurer de l’impact 0 voire positif sur l’environnement (nettoyer la plage, ramasser) | | |

**SECURISEZ en activités nautiques** (cf PASS voile – site EPS Focus Grenoble)

**S**avoir nager

**E**quipement et embarcation adaptés (niveau de pratique, site de pratique)

**C**onnaissance du lieu de pratique (connaissance, re-connaissance)

**U**rgence **(**hiérarchiser)

**R**ester capable d’intervenir, **R**enoncer si besoin, **R**elation avec la terre

**I**dentifier les risques

**S’**adapter dans le déroulement de la leçon

**E**stimation espace et temps (préparation de la leçon et vigilance dans son déroulement)

**Z**one d’évolution identifiée

Ce protocole a été travaillé par le groupe ressource de l’académie de Rennes,

coordonné par Isabelle Couëdon, IA IPR EPS, et composé de :

29 : **Rozenn Gautier** (collège Mescoat, Landerneau), **Séverine Landrieau** (collège E.Quéau, Ploudalmézeau)

35 : **Vincent Hugonot**, (Collège Le Bocage Dinard), **Marie Pierre Debouche** (Lyc Y.Bourges Dinard)

56 : **Loïc Merlin** (Lycée Dupuy de Lôme, Lorient)

***Il a été conçu en collaboration étroite avec l’UNSS Bretagne et la Ligue de Bretagne de Sauvetage Sportif.***